Rappel des Principaux Résultats

- Soit P un prédicat non trivial défini sur l'ensemble des procédures.
- Théorème de Rice : P n'est pas calculable (il n'existe pas de procédure procP qui permette de calculer P)

Rappel des Principaux Résultats

- Un ensemble E est décidable si sa fonction caractéristique est calculable.
- Conséquence pour montrer qu'un ensemble est décidable, il faut écrire sa fonction caractéristique.

Rappel des Principaux Résultats

- Un ensemble E est récursivement énumérable (ré) si il est l'image d'une fonction f calculable et totale.
- i.e. E={f(0), f(1), f(2)} . On dit que f énumère
 E.
- De façon équivalente, un ensemble est ré si on peut afficher tous ses éléments par un algorithme.
- Pour montrer qu'un ensemble est ré il faut soit donner f qui l'énumère, soit donner un algorithme qui affiche tous ses éléments.

 On a vu dans le cours que si E est ré alors on peut écrire sa fonction semi-caractéristique :

```
    int fsc (int x) {
        for (int n=0;;n++)
        if (f(n)==x) return 1;
        }
```

Cette propriété est appelé la semi-décidabilité.

- E est semi-décidable. Soit fsc sa fonction semicaractéristique.
- Algorithme pour afficher E:
 pour tout couple (x, t)
 si h(fsc, x, t) alors afficher x;

- E est semi-décidable. Soit fsc sa fonction semicaractéristique.
- Algorithme pour afficher E:
 pour tout couple (x, t)
 si h(fsc, x, t) alors afficher x;
- Remarque
 pour tout x si fsc(x) alors afficher x;
 ne fonctionne pas

- E est semi-décidable. Soit fsc sa fonction semicaractéristique.
- Algorithme pour afficher E :
 pour tout couple (x, t)
 si h(fsc, x, t) alors afficher x ;
- Donc E est ré ssi E est semi-décidable.

Soit $E = \{ q | q(3) \text{ est défini } \}$ (ensemble des procédures telles que q(3) s'arrête).

Soit $E = \{ q | q(3) \text{ est défini } \} \text{ (ensemble des procédures telles que q(3) s'arrête).}$

Soit le prédicat P(q)=1 si et seulement si q(3) est défini. La fonction caractéristique est égale à P. Or P n'est pas trivial donc E est indécidable (application du théorème de Rice).

Soit $E = \{ q | q(3) \text{ est défini } \}$ (ensemble des procédures telles que q(3) s'arrête).

- Soit le prédicat P(q)=1 si et seulement si q(3) est défini. La fonction caractéristique est égale à P. Or P n'est pas trivial donc E est indécidable.
- int f(int x) { while(1); return 0;}
- int g(int x) {return 0;}
- On a P(f) ≠ P(g) donc p n'est pas trivial

Soit $E = \{ q | q(3) \text{ est défini } \} \text{ (ensemble des procédures telles que q(3) s'arrête).}$

- E est ré.
- Pour chaque couple (p, t)
 si h(p, 3, t) alors afficher(p);

Soit $E = \{ q | q(3) \text{ est défini } \} \text{ (ensemble des procédures telles que q(3) s'arrête).}$

• $F = \{ q | q(3) \text{ n'est pas défini } \}$

Soit $E = \{ q | q(3) \text{ est défini } \}$ (ensemble des procédures telles que q(3) s'arrête).

- $F = \{ q | q(3) \text{ n'est pas défini } \}$
- F est le complémentaire de E.

Soit $E = \{ q | q(3) \text{ est défini } \}$ (ensemble des procédures telles que q(3) s'arrête).

- $F = \{ q | q(3) \text{ n'est pas défini } \}$
- F est le complémentaire de E.
- Théorème : Si E et son complétaire sont re alors E est décidable.

Soit $E = \{ q | q(3) \text{ est défini } \} \text{ (ensemble des procédures telles que q(3) s'arrête).}$

- $F = \{ q | q(3) \text{ n'est pas défini } \}$
- F est le complémentaire de E.
- Théorème : Si E et son complétaire sont re alors E est décidable.
- Comme on a vu que E est indécidable on en déduit que F n'est pas ré.

Soient f et g, 2 fonctions calculables.

$$E = \{ x \mid f(x) * g(x) = 0 \}$$

• E est ré

Soient f et g, 2 fonctions calculables.

$$E = \{ x \mid f(x) * g(x) = 0 \}$$

- E est ré
- Pour tout couple (x, t)

```
si h(f, x, t) et h(g, x, t) et (f(x)=0 ou g(x)=0)
alors afficher x ;
```

- Soient A et B : A décidable et B ré mais non décidable.
- A n B décidable :
- A ∪ B décidable :
- A n B ré mais non décidable :
- A ∪ B ré mais non décidable :

- Soient A et B : A décidable et B ré mais non décidable.
- A n B décidable : A = { }
- A ∪ B décidable :
- A n B ré mais non décidable :
- A ∪ B ré mais non décidable :

- Soient A et B : A décidable et B ré mais non décidable.
- A n B décidable : A = { }
- A \cup B décidable : A = \mathbb{N}
- A n B ré mais non décidable :
- A ∪ B ré mais non décidable :

- Soient A et B : A décidable et B ré mais non décidable.
- A n B décidable : A = { }
- A \cup B décidable : A = \mathbb{N}
- A ∩ B ré mais non décidable : A = N
- A ∪ B ré mais non décidable :

- Soient A et B : A décidable et B ré mais non décidable.
- A n B décidable : A = { }
- A \cup B décidable : A = \mathbb{N}
- A ∩ B ré mais non décidable : A = N
- A ∪ B ré mais non décidable :A = { }

Correction de la partie calculabilité de l'examen de Mai 2017

Exercice 1.1

$$\forall i, g(i) = f_i(i) + 1.$$

• g est bien totale mais elle ne peut pas appartenir à F

Correction de la partie calculabilité de l'examen de Mai 2017

- $\forall i$, $g(i) = f_i(i) + 1$.
 - g est bien totale mais elle ne peut pas appartenir à F
- En effet supposons ∃ j avec f_j = g
- Que vaut g(j) ?

Correction de la partie calculabilité de l'examen de Mai 2017

- $\forall i$, $g(i) = f_i(i) + 1$.
 - g est bien totale mais elle ne peut pas appartenir à F
- En effet supposons ∃ j avec f_i = g
- Que vaut g(j) ?

$$f_{i}(j)$$
 car $g=f_{i}$

$$f_{i}(j)+1$$
 car $\forall i, g(i) = f_{i}(i)+1$.

- Soient D = $\{d_0, d_1, d_2,\}$ et E= $\{e_0, e_1, e_2, ...\}$
- On construit F qui contient tous les ensembles de D ∪ E

- Soient D = $\{d_0, d_1, d_2,\}$ et E= $\{e_0, e_1, e_2, ...\}$
- $F = \{d_0, e_0, d_1, e_1,\} = \{f_0, f_1, f_2,\}$ avec $f_i = d_{i/2}$ si i est pair et $f_i = e_{(i-1)/2}$ si i est impair

Exercice 1.2

• $F = \{d_0, e_0, d_1, e_1,\} = \{f_0, f_1, f_2,\}$ avec $f_i = d_{i/2}$ si i est pair et $f_i = e_{(i-1)/2}$ si i est impair

 g = { i | i ∉ f_i} , g ne peut pas être un élément de F

- P(q) est VRAI ssi ∃x tel que q(x) est impair.
- Version 1 : P est non trivial en effet int p (int x) {return 2*x; } int q (int x) {return 3*x; }
 on a P(p) ≠ P(q)
- Donc le théorème de Rice s'applique et P est indécidable.

- P(q) est VRAI ssi ∃x tel que q(x) est impair.
- Version 2 : Supposons qu'il existe une procédure procP qui calcule P alors on peut écrire la fonction contradictoire suivante :
- int gamma (int x) {if (procP(gamma)) return 2*x;
 else return 3*x;}
- Quel que soit la valeur de P(gamma) on arrive à une contradiction.

```
E = { q | P(q) est VRAI }
sfc (p)
pour tous les couples (x, t)
si (h(p,x,t) et p(x)%2=1) alors return 1;
```

- $E = \{ q \mid P(q) \text{ est VRAI} \}$
- Pour tous les triplets (p, x,t)
 si (h(p,x,t) et p(x)%2=1) afficher p;

- R(q) est VRAI ssi ∀x, q(x) n'est pas impair
- E = { q | P(q) est VRAI}
 rappel : P(q) est VRAI ssi ∃x tel que q(x) est impair.

- R(q) est VRAI ssi $\forall x$, q(x) n'est pas impair
- On a défini E = { q | P(q) est VRAI}

- R(q) est VRAI ssi ∀x, q(x) n'est pas impair
- On a défini E = { q | P(q) est VRAI}
 P(q) est VRAI ssi ∃x tel que q(x) est impair.
- On a donc $R(q) = q \notin E$
- Donc $F = \{q \mid R(q) \text{ est VRAI}\} = \overline{E}$

- R(q) est VRAI ssi ∀x, q(x) n'est pas impair
- On a défini E = { q | P(q) est VRAI}
- Donc $F = \{q \mid R(q) \text{ est VRAI}\} = \overline{E}$

- D'après le théorème vu en cours si F était ré, on en déduirait que E est décidable. Ce qui est faux.
- Donc F n'est pas ré.